

**COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES  
ET DES PERSONNES AGEES  
AVENANT N° 2**

---

A.D. n° 2015-878

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 57 ;

VU la délibération CG 05/3ème/V-12 de l'Assemblée Départementale, en date du 27 juin 2005, relative à la composition et au fonctionnement du CODERPA ;

VU l'arrêté départemental n° 2014-1215 du 20 juin 2014 ;

VU l'avenant n° 2015-537 du 11 mars 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 2 de l'arrêté n° 2014-1215 du 20 juin 2014 est modifié ainsi qu'il suit :

**[ Conseillers départementaux**

Titulaire : Madame Colette JALAISE – 10 avenue de Quercy 82130 Lafrançaise

Suppléant : Madame Maryse BAULU – 103 chemin Saint Béarn 82200 Moissac

Titulaire : Madame Marie-José MAURIEGE – Hôtel du département – 100 bd Hubert Gouze 82013 Montauban cedex

Suppléant : Madame Francine DEBIAIS – 223 chemin de Montauban – 82700 Saint Porquier

Titulaire : Monsieur José GONZALEZ – 110 rue Abbal 82000 Montauban

Suppléant : Monsieur Michel WEILL – 138 chemin des Rougets 82290 Montbeton

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité Départementale sont chargés de l'exécution du présent avenant dont notification sera faite auprès de chacun des membres du Comité et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 20 mai 2015

Le Président,

\*  
\* \* \*